

Communiqué de presse du 13^e mars 2018

Le nombre de cas minimum permet-il d'amortir les coûts ?

Les hôpitaux suisses de soins de base affichent parfois un nombre de cas très faible et font monter les prix dans les négociations. La communauté d'achat HSK a réalisé une analyse à l'échelon national et a constaté un lien entre les coûts et le nombre de cas.

Les petits établissements font gonfler les prix

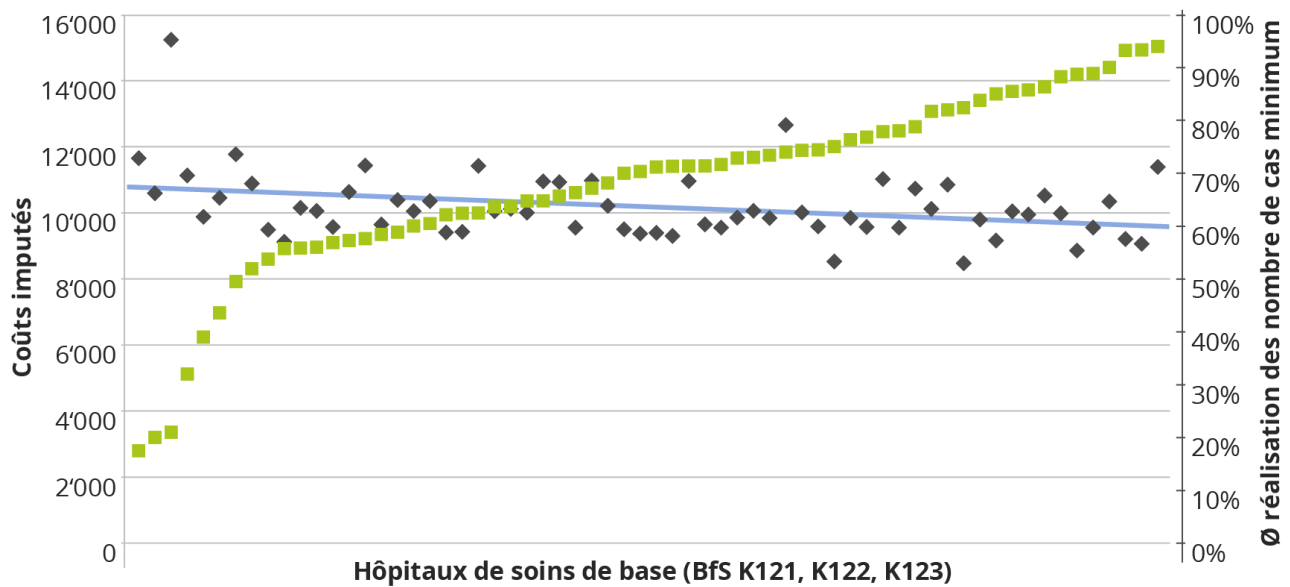
Les hôpitaux ayant un faible nombre de cas et peu de lits présentent des coûts par cas supérieurs à la moyenne et sont donc peu rentables en termes de fournitures de prestations. Or, étant donné que pour le Tribunal administratif fédéral (TAF), tous les hôpitaux, y compris les établissements peu rentables, doivent être intégrés dans un benchmark, il en résulte une augmentation du niveau des prix.

Cette pratique est problématique pour la détermination des prix, car parmi ces hôpitaux à coûts élevés figurent un certain nombre d'institutions dont les mandats de prestations sont justifiés par des contraintes de politique régionale. Toutefois, en vertu de l'article 49, alinéa 3 LAMal, ces coûts ne peuvent pas être financés par l'assurance obligatoire des soins (AOS).

Corrélation établie entre coûts élevés et faible nombre de cas

La communauté d'achat HSK a réalisé une analyse des nombres de cas minimums. A cet effet, elle a étendu les directives des autorités sanitaires de Zurich aux hôpitaux de Suisse. Depuis 2012, le canton de Zurich a fixé un nombre de cas minimum pour certaines interventions spécialisées.

Si l'on considère les hôpitaux de soins de base, il apparaît clairement que plus le nombre de cas minimum effectif est faible, plus les coûts imputés sont élevés. Selon l'analyse de la communauté d'achat HSK, plusieurs petits hôpitaux ayant un faible nombre de cas travailleraient de manière non économique et inefficace. L'introduction des nombres des cas minimums à l'échelon national irait donc dans le sens des négociations ou, tout au moins, de prendre en compte cet aspect lors de la détermination des prix.



- Réalisation moyenne des exigences en matière de nombre de cas minimum dans tous les groupes de prestations
- ◆ Coûts imputés des hôpitaux de soins de base (base: Benchmark HSK)
- Evolution des coûts imputés des hôpitaux de soins de base (base: Benchmark HSK)

Corrélation entre les nombres de cas minimums et les coûts imputés (groupeur GPPH, directives 2018 en matière de nombres de cas minimums, base de données 2016)

La communauté d'achat HSK SA

La communauté d'achat HSK est une société anonyme autonome qui procède pour le compte d'Helsana, de Sanitas et de la CPT à l'achat des prestations médicales au titre de l'assurance obligatoire des soins (AOS).

La communauté d'achat HSK défend les intérêts de ses assurés et négocie les prix et les prestations dans tous les domaines de la santé, que ce soit dans le domaine ambulatoire ou stationnaire, des soins et des soins paramédicaux. Les assureurs participants sont favorables à la concurrence et à une qualité élevée des soins de santé.

Informations complémentaires

Communauté d'achat HSK
Daniel Burger
Responsable Communication
+41 58 340 69 88